



Société Suisse des Auteurs  
Schweizerische Autorengesellschaft  
Società Svizzera degli Autori

N° 74 automne 2004



**dire**

## Sub-ventions, sub-versions !

**C**oup de tonnerre dans le petit monde des associations culturelles subventionnées par l'Office fédéral de la culture (OFC). Non, ce n'est pas la démission de David Streiff, mais l'annonce, faite par la commission ad hoc, du montant des réductions des subventions que chaque association devra « encaisser » pour les années 2006 et 2007. Celui-ci oscillera entre 15 et 45 % de la subvention actuelle (la moyenne étant de 25%). Autant dire que pour nombre d'associations, notamment celles subissant la réduction maximale, la prose fédérale s'est transformée en une « chronique d'une mort annoncée ».

Rien à dire sur le fond: cette décision dramatique est due à la politique de compression des dépenses voulue par la majorité libérale du Parlement. Et le Parlement, c'est un peu comme sa famille, on doit faire avec.

Il y a deux cultures du soutien: aux projets et aux structures. L'une est une culture du coup par coup et de l'individuel. L'autre est une culture du long terme et du collectif qui vise à créer un terreau associatif sans lequel les œuvres de qualité ne pourraient éclore régulièrement. Chacune a sa pertinence mais, de nos jours, le soutien aux structures n'a pas très bonne presse car il est moins « contrôlable » et offre un « retour sur investissement » moins satisfaisant (notions très dans l'air du temps).

Les associations ont donc été « mises en concurrence » selon une liste de critères qui laisse songeur, puisqu'elle attribue une même importance à des prestations essentielles au développement de leur domaine (services aux membres, activités, contacts, lobbying, etc.) et à l'affiliation ou non à une caisse de retraite, au degré de la parité homme-femme, etc.

Le recours à de tels critères recouvre le jugement d'un vernis d'objectivité mais fait perdre de vue l'essentiel: la diversité. En effet, qui défendra et représentera les intérêts d'un secteur culturel particulier, une fois que ces associations auront disparu? Certes, des regroupements sont possibles, mais pour certaines associations condamnées, la spécificité de leur domaine est telle, qu'il ne peut être pris en compte efficacement par d'autres.

Il n'est pas question de faire l'autruche: une réduction linéaire ne serait pas plus satisfaisante. Ne reste plus alors qu'à descendre dans l'arène pour sauver les meubles, en faisant valoir la spécificité de son domaine au détriment des autres. Ou faire front commun pour refuser les coupes, car Mère Helvétie a toujours été pingre, que ce soit pour des projets ou des structures culturelles. Tel est le dilemme auquel sont maintenant confrontés tous les acteurs culturels.

Zoltán Horváth  
Président du Groupement suisse du film d'animation (GSFA) (une des -45%)  
Membre du conseil d'administration de la SSA

Photo: Julie Barbey



MIX & REMIX

## Coup d'œil

### savoir

- 2 Nouveau règlement du Fonds de solidarité
- 2 La teneur du droit d'auteur
- 3 Les nouveaux guides SSA de l'audiovisuel et du théâtre

### comprendre

- 4 Mines en scènes  
Daniel Schweizer, cinéaste documentaire
- 5 Patrick Willy, chef du personnel et responsable des finances

### CRÉER

- 6 Les actions 2005 du Fonds culturel
- 7 Les lauréats des derniers concours et bourses SSA

### aimer

- 8 Regards croisés  
Julien Sulser sur *La Souffleuse* de et par Gardi Hutter

### SE SOUVENIR

- 9 La salle Michel Soutter
- 10 Le service juridique de la SSA





## Les auteurs solidaires

Il faut s'en souvenir: une société de perception de droits comme la SSA est une coopérative d'auteurs. Elle n'est pas une entreprise commerciale comme une autre, ni une institution publique. Dès lors, ses vocations à encourager la création contemporaine par son Fonds culturel et à venir en aide à ses membres par sa fondation de prévoyance «Fonds de secours» et son Fonds de solidarité sont au cœur de sa philosophie, même si les moyens qu'elle peut leur destiner sont limités.

Le **Fonds de solidarité** est alimenté par un prélèvement annuel de 0,1% sur les droits nets à répartir, décidé par l'assemblée générale. Les accords internationaux autorisent une retenue totale de 10% pour les divers fonds sociaux et culturels. Il s'agit donc de l'argent de tous les auteurs.

Le conseil d'administration a décidé de préciser les conditions auxquelles les membres de la SSA peuvent recourir aux prestations de ce fonds. Les bénéficiaires doivent être sociétaires depuis au moins trois ans et avoir reçu de la SSA depuis leur adhésion au moins Fr. 1000.- de droits. A toute demande seront jointes spontanément les pièces utiles à faire comprendre à la Commission de solidarité la situation du requérant: déclaration fiscale, factures, rappels, dettes, etc. Bien entendu, le respect d'une stricte confidentialité est de règle.

Le **Fonds de solidarité** n'est pas à assimiler à un service social. Il intervient dans l'urgence. Il est à considérer comme un soutien exceptionnel destiné à permettre à l'auteur en difficulté financière de reprendre dans de meilleures conditions la continuité de son activité créatrice.

Règlement du **Fonds de solidarité** sur [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) (rubrique documents/ règlements généraux) ou auprès du Fonds culturel au 021 313 44 66.

## Notions de base du droit d'auteur - troisième partie Teneur du droit d'auteur

L'essence du droit d'auteur réside dans le fait que le bénéficiaire dispose d'un droit exclusif, celui de décider s'il veut interdire ou autoriser l'utilisation de l'œuvre, et s'il l'autorise, à quelles conditions. En lui conférant la libre disposition de ses œuvres, la loi attribue à l'auteur des prérogatives de deux ordres: des droits moraux et des droits patrimoniaux.

### Droit moral

Les prérogatives à caractère personnel concernent la protection de la personnalité de l'auteur par rapport à son œuvre. On les réunit habituellement sous le terme de droit moral de l'auteur. En Suisse, le droit moral se compose de trois éléments:

- le droit à la reconnaissance de la paternité intellectuelle de l'œuvre, c'est-à-dire à être nommé (ou non) comme auteur de l'œuvre;
- le droit de décider de la divulgation (première communication au public) de l'œuvre;
- le droit au respect de l'intégrité de l'œuvre, c'est-à-dire le droit pour l'auteur de s'opposer à toute altération de son œuvre qui lèse sa personnalité.

### Droits patrimoniaux

Les prérogatives à caractère patrimonial permettent à l'auteur de tirer un bénéfice économique de l'exploitation de son œuvre.

En pratique, les droits patrimoniaux se divisent en un grand nombre de droits spécifiques: le droit de reproduction, de diffusion (d'émission), de représentation, d'adaptation et de traduction, etc.

### Restrictions au droit d'auteur

La loi impose certaines restrictions au droit d'auteur, notamment pour faciliter les utilisations privées et pour permettre à certaines catégories d'utilisateurs (par exemple les écoles) d'accéder facilement aux œuvres.

Il découle de ces restrictions que certaines utilisations sont licites sans que les auteurs aient à délivrer leur autorisation. Ce qui ne signifie pas qu'elles soient forcément gratuites!

Dans le cas des droits de retransmission, par exemple, le législateur a

opté pour une autre restriction: le droit d'autoriser ne peut s'exercer que par l'intermédiaire d'une société de gestion de droits d'auteur agréée par l'Etat.

### Libre utilisation

La loi autorise l'utilisation d'une œuvre protégée à des fins personnelles, sans exiger le versement d'une contrepartie financière à l'auteur. Cette libre utilisation répond au sens commun. Chacun peut enregistrer son interprétation d'une pièce de théâtre ou traduire pour soi les paroles d'une chanson, par exemple. Mais la loi va plus loin puisqu'elle élargit la sphère personnelle et l'étend au cercle des parents et des amis. Elle exige toutefois que ces personnes proches soient étroitement liées entre elles.

### Utilisations licites contre rémunération

D'autres utilisations privées d'œuvres divulguées sont autorisées, mais donnent lieu à une rémunération de l'auteur. C'est notamment le cas, en Suisse, des utilisations scolaires (par le maître et ses élèves). Les rémunérations revenant aux auteurs ne peuvent être perçues que par les sociétés de gestion. La copie privée et le droit de location sont d'autres illustrations de cette restriction.

Pour en savoir plus sur le droit d'auteur, consultez [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) (rubrique portrait/ droit d'auteur).



## Les nouveaux guides SSA

**C**omme annoncé lors de la dernière assemblée générale, les premiers guides de la SSA sont sortis. Ces guides font suite à l'enquête que nous avons faite auprès de nos membres, qui faisait ressortir une demande de guides pratiques pour les membres. A plusieurs reprises, en effet, les guides «internet pour les nuls» ont été évoqués en tant que comparaison. C'est ainsi que les guides de la SSA ont un but didactique et doivent servir de pense-bête.

Trois principes ont été observés:

- un texte très concis, se limitant aux données essentielles
- un résumé visible sur une page
- un format pratique permettant d'emporter facilement le guide avec soi.

De manière non exhaustive, nous avons élaboré une première série de guides. Ceux-ci sortiront en principe dans plusieurs langues. Les premiers guides sont:

- **Guide de l'audiovisuel (en français et en italien)**
- **Guide du spectacle vivant (en français et en italien).**

Les versions allemandes suivront prochainement.

La liste des guides se développera au fur et à mesure des besoins et les prochains à sortir sont:

- Guide des chorégraphes
- Guide des compositeurs dramatiques
- Guide des auteurs radio-phoniques
- Guide à l'attention des théâtres.

De plus, nous avons remodelé la **plaquette de présentation de la SSA** sous la forme d'un répertoire alphabétique expliquant la SSA et ses principales activités. Nous avons aussi insisté sur une nouvelle présentation graphique qui rajeunit la documentation précédente.

Vos commentaires au sujet de cette nouvelle série de guides sont les bienvenus. Bien entendu, toute proposition d'éditer d'autres guides sera étudiée avec soin par les différents services concernés de la SSA.

Pour des raisons évidentes, nous ne distribuerons pas ces brochures d'office à tous nos membres, mais elles seront envoyées sur un simple coup de téléphone ou courriel, et vous pouvez les télécharger dès maintenant sur notre site [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) (rubrique documents).

A PROPOS vous tiendra informés des titres disponibles au fur et mesure de leur sortie.

*Pierre-Henri Dumont,  
directeur de la SSA*



### Nuove Pubblicazioni SSA

Le nuove guide per gli autori di opere audiovisive e teatrali sono pratici opuscoli ideati per aiutarvi nella tutela delle vostre creazioni. Scaricate dal nostro sito le novità in edicola!

### Documenti in italiano su [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)

Sul nostro sito abbiamo inaugurato una prima rubrica in italiano per permettervi di accedere ai nostri documenti! Avete bisogno di un formulario di dichiarazione delle opere, volete sapere come funziona il deposito di opere inedite, desiderate consultare i regolamenti delle borse e dei premi SSA o dare un'occhiata ai nostri promemoria? Scaricate tutti questi documenti dal nostro sito e non esitate a contattarci per chiedere eventuali chiarimenti!

[www.ssa.ch/it/documents/publications.htm](http://www.ssa.ch/it/documents/publications.htm)



Photo: Jean-Patrick Di Silvestro

## Mines en scène

# Daniel Schweizer

## Cinéaste documentaire

### Le plan, le cadre ?

Je me situe dans la tradition du cinéma d'avant la vidéo digitale. J'ai pratiqué le 8, le 16 et le 35 mm, et je sais que l'acte de filmer suppose des choix qui précèdent la mise en marche de la caméra. J'accorde une grande importance à chaque plan, à sa durée et à son cadre. Certes, la pellicule coûte cher et il faut être économe, mais il en va aussi d'une question de point de vue sur les gens que je filme. J'avais appris à tourner moi-même des images plus brutes et subjectives que celles, maîtrisées et parfois décevantes, que les chefs-opérateurs savent proposer. J'ai ainsi progressivement fait coexister dans mes films des plans de nature ethnographique qui sont le fait de la « caméra principale » et des plans subjectifs, guidés par l'intuition, que je tourne moi-même. Ceux-ci introduisent une dimension dramatique dans la narration, à laquelle je tiens beaucoup.

### Filmer l'autre ?

Chaque film est un défi. Ma méthode consiste à prendre le temps nécessaire pour m'immerger dans les milieux qui font l'objet de mes projets. Je ne souhaite d'aucune façon les filmer de l'extérieur. Il me faut donc trouver l'accès aux personnages qui retiennent mon attention, en leur expliquant que je souhaite passer du temps avec eux. Dans *Sylvie*, par exemple, je n'ai pas réalisé un film sur cette jeune femme, mais un film avec elle. Ceci a supposé que je travaille pendant un an comme salarié dans le Groupe Sida de Genève. Je pouvais de la sorte acquérir une légitimité parmi les personnes concernées par l'épidémie et raconter l'histoire de Sylvie dans une situation de reconnaissance réciproque. Dans les milieux extrémistes et violents, il m'est arrivé de devoir dire qu'ils m'inspi-

raient de la peur et que j'avais besoin d'en comprendre les raisons. Je me définis en face d'eux non comme un journaliste, mais comme un ethnologue qui dispose des moyens d'approfondir sa connaissance d'une tribu au contact direct de ses protagonistes. J'enregistre dans ces conditions souvent de longs entretiens qui les mettent en confiance, de sorte qu'ils puissent exprimer non seulement leurs certitudes, mais aussi leurs parcours de vie, leurs questions, voire leurs doutes. Je dois bien sûr toujours garder à l'esprit une juste distance, de sorte que le film ne soit d'aucune façon une tribune pour eux. Le montage est ensuite une étape importante pour contextualiser leurs positions. Filmer est donc pour moi un acte moral qui permet de prendre position dans le monde.

### Intérêt pour les marges ?

Il faut porter son regard sur des gens en marge et s'intéresser à leur souffrance qui débouche souvent sur le pire, qui est la négation de l'autre comme parfois d'eux-mêmes. Je crois qu'il est utile de s'intéresser à des sujets considérés comme tabous et laissés en friche par les médias.

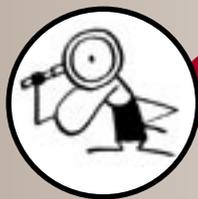
### Sens de la responsabilité sociale, politique ?

Avec mon prochain film, *White Terror*, je cherche à aller plus loin dans ma démarche, qui consiste non seulement à ramener de l'intérieur de mouvements d'extrême droite des images, mais tout autant à trouver les solutions les plus adéquates sur le plan formel et narratif. Il s'agit vraiment de montrer des images de ce qui nous menace, de comprendre ces phénomènes et de proposer un film qui réponde aux règles du cinéma documentaire de création résolument démarqué des conventions journalistiques. Je vois en effet dans ce travail un engagement de ma responsabilité contre l'uniformisation

du regard que programment en général les médias. Certes, c'est une utopie de croire que le cinéma peut changer les choses, mais il doit pouvoir modifier notre regard sur elles.

Propos recueillis par Jean Perret

**Daniel Schweizer** est né le 24 mars 1959. Très tôt, il s'oriente vers des activités liées à l'audiovisuel. Après avoir suivi la filière du collège en section artistique et de l'Ecole supérieure d'arts visuels à Genève, il collabore à plusieurs petits films documentaires et de fiction. Il se lance lui-même dans la réalisation de courts métrages à caractère expérimental en 8 et 16 mm, ainsi qu'en vidéo. Il complète sa formation dès 1982 en suivant les cours de l'Ecole supérieure d'études cinématographiques de Paris. Il prend le temps pendant une dizaine d'années, en tant qu'assistant puis de premier assistant, de pratiquer sur le terrain le cinéma et la télévision tels que les conçoivent Richard Martin, Roger Gillioz, Max Reid, Pierre Korálnik et autres Robert Hossein. Il constate progressivement que ce cinéma de fiction est « une coquille vide qui n'a guère de choses à exprimer ». Il éprouve le besoin de trouver de véritables enjeux au tournage, une forme d'urgence motivant la réalisation de films, et il prend le parti de s'engager dans la voie du cinéma du réel. Entre 1993 et 2003, il signe en cinéaste et producteur indépendant cinq moyens et un long métrages, qui traitent du sida (*Vivre avec* et *Sylvie*) et de cultures liées aux mouvements skinhead (*Skin or Die*, *Helldorado* et *Skinhead Attitude*). Son prochain film, *White Terror*, sera achevé courant 2005.



## Les collaborateurs de la SSA

# Patrick Willy

**Chef du personnel et responsable des finances**

**Vous cumulez les responsabilités liées au personnel et à la comptabilité. Continuité ou acrobatie ?**

Acrobatie ? Tout de même pas, mais jonglage permanent, certainement ! En effet, ce sont deux secteurs faisant appel à des compétences différentes. Les finances nécessitent précision, rigueur et peut-être même rigidité ! Tandis que les ressources humaines demandent une ouverture d'esprit et surtout de l'écoute. Mais les deux se rejoignent puisqu'ils requièrent sens de l'organisation et esprit d'analyse. C'est peut-être pour cela que ces départements sont souvent regroupés sous la responsabilité d'une même personne. Pour ma part, m'intéressant au domaine culturel, c'est un plaisir d'exercer ces deux activités au sein de la SSA. S'il est vrai que la période de début d'année est surchargée en raison du bouclage des comptes, je peux heureusement compter sur des collègues efficaces. J'essaie de rester toujours disponible pour les questions liées au personnel. L'avantage de gérer les finances est d'avoir une vision globale de la gestion de la société. Et cette vision est indispensable pour assumer les responsabilités liées aux ressources humaines. Donc, en fin de compte, je dirais : complémentarité.

**Quel est le profil général du collaborateur de la SSA ?**

Nous travaillons pour des créateurs et avec des acteurs du monde culturel. Il est certain que les formulaires administratifs, pourtant indispensables à la gestion des droits d'auteur, ne font pas partie de leurs premières préoccupations. Les collaborateurs de la SSA sont chargés d'accompagner nos membres, de les conseiller dans le dédale de la bureaucratie. Ils doivent être de bons gestionnaires, organisés et précis dans le traitement des données et faire preuve d'aisance dans les contacts humains, afin que tous nos correspondants soient bien accueillis. De plus, il est important qu'ils puissent s'exprimer en plusieurs langues puisque la SSA représente des auteurs de tout le pays et est en étroite relation avec des sociétés sœurs

suisses et étrangères. Nos interlocuteurs ressentent ces qualités, et les rapports que nous entretenons avec eux en sont d'autant plus performants et chaleureux.

**Quelles sont les spécificités de la comptabilité liée au domaine du droit d'auteur ?**

Si je vous présente notre plan comptable, vous verrez tout de suite la myriade de comptes de perception et répartition qu'il contient, c'est impressionnant ! Nous devons séparer dans notre comptabilité les diverses perceptions : celles concernant les droits de représentation, de diffusion, les droits étrangers et droits divers gérés, de gestion collective obligatoire, de gestion collective obligatoire francophone en provenance de Suissimage... Après un travail minutieux et consciencieux de nos collaborateurs, les comptes de perception s'équilibrent avec ceux de répartition. Contrairement aux sociétés industrielles ou commerciales, à la SSA nous ne parlons pas de marge sur le prix de revient.

**Comment pensez-vous que la gestion de la SSA peut-elle être améliorée ?**

La SSA s'est agrandie ces dernières années et emploie actuellement une vingtaine de collaborateurs, il est donc nécessaire de développer la gestion des ressources humaines. Je m'efforce, en collaboration avec la direction, de conseiller nos responsables de services en matière de gestion du personnel et de trouver les solutions adéquates aux problèmes que nous pouvons rencontrer. Financièrement, nous nous faisons un point d'honneur de ne prélever que le strict minimum sur les droits d'auteur pour couvrir nos frais généraux. Le budget annuel approuvé par le conseil d'administration est scrupuleusement suivi. La SSA est une des sociétés qui peuvent se targuer de relever chaque année des écarts infimes entre les résultats réels et le budget. Ce qui prouve que sa gestion est saine. Nous ne voulons cependant pas rester sur des acquis et veillons continuellement à rationaliser nos coûts de gestion, ceci dans l'intérêt de nos membres.

*Propos recueillis par Denis Rabaglia*

Photo: Roberto Ackermann





## Nouveaux règlements I

### Actions 2005 du Fonds culturel de la SSA

Le Fonds culturel de la SSA a mis à jour ses concours à l'intention des auteurs suisses ou domiciliés en Suisse dans le but de favoriser l'émergence d'œuvres nouvelles et originales (adaptations exclues) dans le cadre des répertoires protégés par la SSA:

### Bourses SSA 2005 pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma et télévision)

- destinées à des auteurs ayant préalablement intéressé avec leur projet de scénario un producteur indépendant (à certifier sur la fiche d'inscription)
- attribution jusqu'à **4 bourses** de **Fr. 25 000.-** chacune
- date limite pour l'envoi des projets: **15 mars 2005**

### Bourses SSA 2005 à la création chorégraphique

- destinées à des compagnies de danse indépendantes
- attribution jusqu'à **3 bourses** d'un montant total de **Fr. 30 000.-**
- date limite pour l'envoi des projets: **1<sup>er</sup> juin 2005**

### Prix SSA 2005 à l'écriture théâtrale

- destinés à des auteurs de pièces de théâtre originales et inédites
- attribution jusqu'à **6 prix** de **Fr. 5000.-** chacun pour les auteurs dramatiques
- attribution à titre de contribution aux frais de production d'une somme de **Fr. 10 000.-** pour les compagnies ou théâtres professionnels qui décident de créer les pièces de théâtre lauréates
- date limite pour l'envoi des dossiers (sous pseudonyme): **15 juin 2005**

### Bourses SSA 2005 à la traduction de pièces de théâtre

(en partenariat avec le Pour-cent culturel Migros)

- destinées à des auteurs et traducteurs qui projettent de traduire dans l'une des quatre langues nationales une œuvre théâtrale d'un auteur contemporain et vivant, écrite dans l'une des quatre langues nationales

- édition sous forme de brochures des pièces traduites et envoi aux théâtres en Suisse et à l'étranger
- attribution jusqu'à **3 bourses** de **Fr. 8000.-** chacune au maximum
- date limite pour l'envoi des projets: **1<sup>er</sup> septembre 2005**

### Bourses SSA pour les compositeurs de musique de scène

- destinées à des compositeurs dont la musique originale accompagne un spectacle théâtral ou une œuvre chorégraphique
- attribution jusqu'à **5 bourses** d'un montant total annuel de **Fr. 15 000.-** pour les compositeurs
- décisions d'attribution prises par la Commission culturelle de la SSA, sur demande des compositeurs, à tout moment

### Bourse SSA pour les compositeurs d'une œuvre dramatico-musicale

- destinée à des compositeurs de musique lyrique (opéra, opérette, comédie musicale, drame lyrique)
- attribution de **1 bourse annuelle** de **Fr. 10 000.-** pour les compositeurs
- décision d'attribution prise par la Commission culturelle de la SSA, sur demande des compositeurs, à tout moment

### Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

- libération d'une aide à l'édition permettant aux œuvres sélectionnées d'être éditées dans la **Collection Théâtre** lancée par **Bernard Campiche Editeur** à Orbe
- décision d'édition prise souverainement et conjointement par Bernard Campiche Editeur et le directeur de collection
- soutien à l'édition d'œuvres théâtrales d'auteurs membres de la SSA exclusivement, pour autant que ces œuvres entrent dans les catégories suivantes (et par ordre de priorité):
  - a) pièces originales, inédites, qu'un théâtre professionnel (ou une troupe professionnelle) a décidé de créer en première mondiale
  - b) pièces originales, inédites, écrites dans le cadre de *Textes-en-Scènes*
  - c) traductions en français de pièces originales d'une autre langue nationale qu'un théâtre professionnel (ou une

- troupe professionnelle) a décidé de créer en première mondiale
- d) pièces originales à rééditer ou pièces anciennes inédites en production
- e) recueils de pièces originales
- f) essai, texte historique ou théorique sur le théâtre suisse
- date limite pour l'envoi des demandes d'aide à l'édition: **30 avril** pour les œuvres à paraître entre septembre et janvier et **31 août** pour les œuvres à paraître entre février et juin

Les nouveaux règlements 2005 sont disponibles dès maintenant

- sur notre site internet [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) (français/documents/règlements du fonds culturel).
- demander un envoi par **e-mail** en nous contactant sous [jh@ssa.ch](mailto:jh@ssa.ch) ou [cs@ssa.ch](mailto:cs@ssa.ch)
- par téléphone au 021 313 44 66 et 021 313 44 67

## Atelier Grand Nord 2005

### Un lieu de discussion de scénarios de langue française

Deuxième édition de ce programme original réunissant des scénaristes de pays francophones des deux côtés de l'Atlantique (Québec, France, Belgique et Suisse), *l'Atelier Grand-Nord 2005* se tiendra du **12 au 20 mars 2005**, au Québec. Consacré au long métrage de fiction, il se déroule en français et consiste en une série d'analyses et de discussions autour des 12 scénarios sélectionnés, en phase finale d'écriture. Deux places sont réservées à des scénaristes suisses. La SSA participe à l'atelier en coproduisant la part suisse avec FOCAL.

Date limite pour le dépôt des projets: **15 décembre 2004**

Informations et modalités d'admission: [www.focal.ch/grand\\_nord](http://www.focal.ch/grand_nord), [info@focal.ch](mailto:info@focal.ch), ou par téléphone au 021 312 68 17



Photo: SODEC



# aimer



Pour la première fois, la SSA et SUISSIMAGE tenaient un stand au Festival de Locarno, sur la Piazza Grande

## Bourses SSA 2004 pour le développement de scénarios

Pour sa septième édition, le jury des Bourses SSA pour le développement de scénarios a examiné 39 projets originaux de longs métrages de fiction destinés au cinéma ou à la télévision. Le jury responsable des projets de langue française et italienne était composé de Amalia Escrivá Cousinié (réalisatrice, Paris), Pascal Lainé (auteur et philosophe, Paris) et Pierre-Alain Meier (producteur, auteur et réalisateur, Zurich) et celui responsable des projets de langue allemande de Theres Scherer (productrice, Berne), Christoph Schaub (réalisateur, Zurich) et Roland Zag (consultant en scénographie, Munich). A l'unanimité, les deux jurys ont attribué les bourses aux lauréats suivants:

- Fr. 25 000.- au projet **Amor, Amoris** de **Aude Vermeil** (Genève) et **Michel Fessler** (Paris) / production: Lago Films (Genève)
- Fr. 25 000.- au projet **Ihr Kinderlein kommet** de **Güzin Kar** (Zurich) / production: Bernard Lang (Freienstein)
- Fr. 25 000.- au projet **Madly in Love** de **Anna Luif** et **Eva Vitija** (Zurich) / production: Spotlight Media Productions (Zurich)

La proclamation du palmarès et la remise des prix aux lauréats se sont déroulées le 10 août dernier au Grand-Hôtel de Locarno, lors de la réception officielle de la SSA, de SUISSIMAGE et de la Fondation SUISA pour la musique, à l'occasion du Festival du film de Locarno.

## Prix SSA 2004 pour l'écriture théâtrale

Afin de soutenir l'écriture théâtrale contemporaine, le Fonds culturel de la SSA propose annuellement jusqu'à 6 prix de Fr. 5000.- chacun pour des auteurs dramatiques suisses ou domiciliés en Suisse. Pour la session de cette année, 65 textes dramatiques ont été soumis sous pseudonyme au jury. Ce dernier a été scindé en deux groupes, chargés de la lecture des textes et de l'attribution des prix. Le jury traitant les dossiers en langue française et italienne était composé de Laurence Calame (metteure en scène, Genève/Paris), Sophie Gardaz (comédienne et metteuse en scène, Lausanne) et Marie-Pierre Genecand (critique de théâtre et de danse pour RSR/Espace 2 et Le Courrier, Genève). Le jury responsable des dossiers allemands était composé de Beatrix Bühler (metteuse en scène et co-directrice du festival *auawirleben* à Berne), Stefan Koslowski (docteur en sciences théâtrales, Berne) et Urs Rietmann (metteur en scène et co-directeur du Schlachthaus theater à Berne jusqu'en été 2003). Après analyse et discussion, ils ont attribué à l'unanimité les prix de Fr. 5000.- chacun aux auteurs suivants:

- à **Pierre Lepori** (Lausanne) pour **Nel buio degli inverni**
- à **Isabelle Matter** (Genève) pour **Les Rideaux Noirs**
- à **Julie Gilbert** (Genève) pour **Les 13 de B.**

- à **Valérie Poirier** (Genève) pour **Les Bouches**
- à **Gerhard Meister** (Zurich) pour **Der Entenfrend**
- à **Guy Krneta** (Bâle) pour **E Summer lang, Irina.**

En plus des prix susmentionnés, le Fonds culturel de la SSA soutiendra les éventuelles créations publiques des pièces lauréates en attribuant aux compagnies ou aux théâtres professionnels qui décideront de les produire une somme de Fr. 10 000.- à titre de contribution aux frais de chaque création.

## 3<sup>e</sup> Festival du film fantastique de Neuchâtel

En juillet 2004, la SSA et SUISSIMAGE se sont associées au festival pour décerner le **Prix SSA/SUISSIMAGE du meilleur court métrage fantastique suisse** d'un montant de Fr. 5000.-, accompagné du «Narcisse du court métrage», une statuette de H.R. Giger. Le jury, composé de Ivan Engler (réalisateur, Winterthur), Simon Koenig (Festival de films de Winterthur) et Richard Gauteron (comédien, auteur et réalisateur, Genève), faisait son choix parmi 9 films du programme de compétition. Il a attribué à l'unanimité le Prix 2004 au film **Belmondo** (12') de **Annette Carle** (Zurich). Au sujet du film, le jury a précisé qu'il «a été séduit par l'originalité de son onirisme et la qualité des émotions qu'il suscite».



# Regards croisés



Photo: Adriano Heilmann

## Julien Sulser, cinéaste, est allé voir *La Souffleuse* de et par Gardi Hutter

**D**ans son dernier spectacle *La Souffleuse*, Gardi Hutter nous offre la vision d'une exclue du spectacle. Ignorée de tous et pourtant indispensable, la souffleuse est comme une fourmi besogneuse: sa fonction est devenue sa vie.

Depuis sa trappe, Gardi Hutter, tout en grimaces et onomatopées, souffle avec dévotion les répliques et le ton, s'impliquant jusqu'à sembler diriger sa propre mise en scène, se permettant au passage quelques remarques sur l'odeur des pieds ou les postillons d'un interprète trop éloquent. Lorsque s'achève la représentation, les applaudissements retentissent pour tout le monde, sauf pour notre petite souris qui tire pourtant secrètement toutes les ficelles. La salle se vide tandis qu'elle rentre dans son monde, sous la

scène où l'attend une petite niche remplie de souvenirs du passé. Dans ce microcosme, la souffleuse travaille, vit, mange et dort. Un jour pourtant, le vieux théâtre ferme et on oublie de l'avertir. S'engage alors une lutte pour la survie.

Si l'on rit beaucoup dans cette fable simple et drolatique, *La Souffleuse* laisse aussi planer la vision, plus sombre et désenchantée, d'un monde en disparition. Gardi Hutter en devient presque cruelle, tant on a l'impression qu'elle prend plaisir à faire partager aussi bien les rêves que les angoisses d'un personnage confronté brutalement à une réalité extérieure qui la rejette. A ce moment, la clownesse croise le rire et le drame avec une force qui n'est pas sans rappeler les grands personnages burlesques, à la fois drôles et pathétiques.

Ainsi la sortie de son logis ne pourra se faire qu'aux prix d'exercices drastiques, tant notre souris s'est empâtée avec les années. La lutte se teinte alors de découragements et la tentation du suicide n'est jamais loin.

Gardi Hutter se bat seule, revendique toute la scène avec une ardeur et une liberté qui forcent le respect. A la fin du spectacle, elle reviendra, dégrimée, pour continuer à faire chanter le public, comme si elle se sentait incapable de le laisser partir.

N'étant pas particulièrement amateur de l'univers des clowns, je venais découvrir ce spectacle avec une valise d'à-prioris. La générosité communicative de Gardi Hutter m'a, ce soir-là, soufflé.

Julien Sulser



# SE SOUVENIR

## Salle Michel Soutter

La salle Michel Soutter est une salle multifonctionnelle permettant des lectures, des représentations scéniques simples et des projections audiovisuelles (support vidéo).

Cette salle est mise gratuitement à disposition des milieux culturels suisses, à condition que son utilisation reste du domaine privé.

Équipement disponible:

- Beta analogique Sony
- Beta digital Sony
- VHS
- Mini DV et DV Cam
- DVD et CD
- Son: deux microphones sans fils
- Éclairage: spots de scène

La salle peut accueillir:

- 30 à 40 spectateurs lors d'une utilisation scénique
- 10 à 20 spectateurs lors d'une projection

Vous pouvez télécharger le règlement d'utilisation de la salle Michel Soutter et le formulaire de réservation depuis [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) (rubrique documents/règlements généraux).

Contact: Fonds culturel de la SSA, Christiane Savoy, [cs@ssa.ch](mailto:cs@ssa.ch) ou 021 313 44 67.



## Le service juridique de la SSA

Quand vient l'heure des contrats, bien souvent l'auteur est embarrassé, soit qu'il ne maîtrise pas la matière, soit qu'il ne connaisse pas la pratique.

Pour pallier cette faiblesse chronique de l'auteur et lui éviter de s'engager dans des omières dont il est souvent difficile de sortir, la SSA met à disposition son service juridique:

- un éclairage sur toutes les questions relatives au droit d'auteur
- un contrôle des différentes dispositions négociées et un soutien à la rédaction de vos contrats
- une série de contrats modèles (pour l'audiovisuel) destinés à faciliter vos relations juridiques avec les utilisateurs de vos œuvres
- un service de médiation en cas de conflit

Le service juridique est principalement destiné aux membres de la SSA.

Son conseil porte essentiellement sur des questions de droit d'auteur ou se rapportant au répertoire de la SSA.

Néanmoins, dans la mesure de ses possibilités, il examine chaque requête avec souplesse et répond volontiers aux questions qui débordent du cadre fixé.

Il fournit notamment aux non-membres de la SSA des orientations d'ordre général sur le droit d'auteur.

La SSA fournit ce service juridique gratuitement, en marge de son activité principale. Elle n'engage donc que des moyens limités dans l'examen d'une requête et décline toute responsabilité pour des décisions prises à la suite de l'un de ses conseils.

Notez cependant que la SSA n'intervient pas en qualité d'agent artistique et ne négocie de ce fait pas directement avec vos co-contractants.

Téléchargez nos contrats modèles de [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) (rubrique documents/contrats modèles).

Contact: [sandra.gerber@ssa.ch](mailto:sandra.gerber@ssa.ch) ou 021 313 44 55

## Un autre nom que le vôtre?

Vous prévoyez d'utiliser un pseudonyme pour une de vos créations? N'oubliez pas de nous communiquer cette information dans les meilleurs délais! Sans cela, nous risquons de ne pas pouvoir repérer les utilisations d'œuvres vous concernant...

Contact: [marie.genton@ssa.ch](mailto:marie.genton@ssa.ch)



### A PROPOS

Bulletin d'information trimestriel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)

Rue Centrale 12/14  
Case postale 3893  
CH - 1002 Lausanne

Administration générale  
Tél. 021 313 44 55  
Fax 021 313 44 56  
[info@ssa.ch](mailto:info@ssa.ch)  
[www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)

Rédaction A Propos  
[feedback@ssa.ch](mailto:feedback@ssa.ch)

Fonds culturel  
Tél. 021 313 44 66,  
[jolanda.herradi@ssa.ch](mailto:jolanda.herradi@ssa.ch)

### Comité de rédaction

Denis Rabaglia (responsable),  
Claude Champion,  
Emanuelle delle Piane,  
Charles Lombard,  
Zoltán Horváth

### Secrétariat de rédaction ad interim

Denis Rabaglia,  
Jolanda Herradi

### Collaboration à ce numéro

Barbara Bonardi,  
Pierre-Henri Dumont,  
Jürg Ruchti,  
Julien Sulser,  
Jean Perret

### Correction

Anne-Sylvie Sprenger, Fabienne Trivier

Graphisme Dizaïn, Jean-Pascal Buri, Lausanne

Illustrations Mix & Remix

Impression Presses Centrales Lausanne SA

## Lauréats Bourses Chorégraphie 2004

Le jury du concours Bourses SSA pour la création chorégraphique s'est réuni le 6 septembre dernier pour attribuer les bourses de cette huitième édition. Composé de Isabella Spirig (responsable danse au Pour-cent culturel Migros et programmatrice de «STEPS»), Corinne

Jaquiéry (journaliste, Féchy) et Michel Casanovas (danseur et chorégraphe, Bâle), le jury a examiné les 18 projets chorégraphiques reçus et a attribué à l'unanimité les bourses suivantes à:

- Fr. 10000.- pour **Ismael Lorenzo** (Bâle) pour *Der gelbe Mann*

- Fr. 10000.- pour **Nathalie Tacchella/ La Compagnie de l'Estuaire** (Genève) pour *Les Tables*
- Fr. 10000.- pour **Jasmine Morand/ Compagnie Prototype Status** (Jongny VD) pour *Marvin*.